



Attestation de désistement

Par Fundye

Bonjour,

Mon père est décédé au mois de septembre 2024. Il était divorcé de ma mère et s'est remarié ensuite.

Ma belle-mère nous demande actuellement (à mes 2 frères et moi, qui sommes issus du premier mariage), de rédiger une attestation de désistement pour la voiture et le scooter dont la carte grise était au nom de mon père. Elle m'a dit que c'était pour pouvoir changer la carte grise et la mettre à son nom, et elle m'a dit que cela ne changerait rien auprès du notaire sur la somme dont nous devons hériter.

Pouvez-vous m'indiquer si c'est réellement le cas ? J'ai peur que cette lettre de désistement fasse que nous n'héritons plus de la part de la voiture et du scooter.

Merci par avance pour votre aide.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Demandez confirmation au notaire !

Selon le patrimoine à partager, l'attribution de ces véhicules à l'épouse l'obligerait à vous verser une compensation, et il est possible que vous n'arriviez pas à l'obtenir.